

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : SERVICES BANCAIRES

DUREE : 2 HEURES

2ème partie

COEF : 3

N° ANONYMAT

N° CORRECTION

N° CORRECTION

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

Note / 80

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : SERVICES BANCAIRES

DUREE : 2 HEURES

COEF : 3

SUJET

Une seule réponse par question est exacte.

Répondez en cochant lisiblement la bonne réponse à chaque question.

Barème par question :

réponse correcte : +2, réponse incorrecte : -1, absence de réponse : 0.

QCM SERVICES BANCAIRES

- 1) Un client peut demander une ouverture de compte à distance et l'OPTNC peut accéder à sa demande
- Faux, désormais dans le cadre du respect des procédures anti-terrorisme et anti-blanchiment, la présence physique du client est obligatoire
 - Vrai, notamment si la demande est accompagnée d'un chèque émis par le client à son ordre, tiré sur un compte ouvert à son nom dans une autre banque en France ou en DOM ou en collectivité d'outre-mer
- 2) Avant de procéder à l'ouverture d'un compte chèque, l'OPTNC doit obligatoirement consulter :
- Les fichiers FCC et FICP tenus par l'IEOM et la Banque de France
 - Le fichier FCC seulement, tenu par l'IEOM
 - le responsable hiérarchique de l'agence concernée par l'ouverture
- 3) Qu'est-ce que « le droit au compte » ?
- Droit permettant à toute personne, n'ayant pas de compte et à qui la banque a refusé d'ouvrir un compte, de demander à la Banque de France ou à l'IEOM de lui désigner un établissement auprès duquel elle pourra ouvrir un compte
 - Droit permettant à toute personne n'ayant pas de compte épargne d'en ouvrir un dans la banque de son choix
 - Droit permettant à toute personne cliente d'une banque de consulter les comptes de celle-ci
- 4) Lors de l'ouverture d'un compte, le client s'engage notamment :
- A surveiller régulièrement son compte, tout manquement pouvant être constitutif d'une négligence de sa part
 - Le client n'a aucun engagement vis-à-vis de la banque, le client « est roi »
 - A informer ses autres banquiers, tout manquement pouvant être constitutif d'une négligence de sa part

- 5) Une personne physique majeure incapable ne peut-être co-titulaire d'un compte joint
- Vrai, sauf en cas de sauvegarde de justice simple
 - Vrai, dans tous les cas
 - Faux, dans tous les cas
- 6) Les médiateurs bancaires :
- examinent et cherchent des solutions à certains litiges entre un client et sa banque
 - examinent les demandes de financement des particuliers et des professionnels, supérieurs à un encours fixé par chaque banque
 - examinent et cherchent des solutions aux litiges survenant entre les salariés de la banque
- 7) Le tireur du chèque
- est celui qui a émis le chèque
 - est celui qui encaisse le chèque
 - est l'établissement qui gère le compte sur lequel le chèque s'est présenté
- 8) La fiscalité du livret B :
- le montant des intérêts servis est fiscalisé à hauteur de 2%, depuis l'entrée en vigueur de la Contribution Calédonienne de Solidarité au 1er janvier 2015
 - le montant des intérêts servis est fiscalisé à hauteur de 10%, depuis l'entrée en vigueur de la Contribution Calédonienne de Solidarité au 1er janvier 2015
 - le montant des intérêts servis est non fiscalisé
- 9) Le fonctionnement de la Carte Visa Electron :
- A chaque transaction supérieure à 10 000 XFP, le TPE du commerçant ou le distributeur de billets de banque effectuent une demande d'autorisation à un serveur qui vérifie que le compte CCP dispose d'un solde suffisant pour honorer le montant de l'achat ou du retrait du client.
 - A chaque transaction, le TPE du commerçant ou le distributeur de billets de banque effectuent une demande d'autorisation à un serveur qui vérifie que le compte CCP dispose d'un solde suffisant pour honorer le montant de l'achat ou du retrait du client
 - Une opération de paiement peut être réalisée partiellement si le solde du CCP est insuffisant pour honorer la totalité de l'achat du client

- 10) Le fonctionnement du service SURF CCP avec l'alerte « Découvert » :
- si le client n'a pas d'autorisation de fonctionner débiteur, il reçoit un SMS hebdomadaire quand le solde devient inférieur à 5000 F
 - si le client n'a pas d'autorisation de fonctionner débiteur, il reçoit un SMS hebdomadaire quand le solde devient inférieur à 2500 F
 - si le client a une autorisation de découvert, il reçoit un SMS hebdomadaire quand le solde devient négatif
- 11) Une autorisation de prélèvement signée et datée par le client vaut consentement à l'exécution :
- de tous les prélèvements présentés par le créancier du client
 - à l'exécution d'un seul prélèvement présenté par le créancier du client
 - de tous les prélèvements présentés par le créancier du client seulement à date fixe
- 12) Le bénéficiaire d'une procuration bancaire peut exécuter toute opération sur le compte CCP y compris émettre des chèques sur le dit-compte, sauf conditions particulières :
- Vrai
 - Faux
- 13) Pour clôturer un compte joint CCP :
- La signature d'un co-titulaire est suffisante
 - La demande doit émaner de tous les co-titulaires du compte
 - La demande doit émaner de tous les co-titulaires du compte et des éventuels mandataires
- 14) Pour effectuer un virement à la nouvelle norme SEPA, les numéros de compte du bénéficiaire doivent reprendre :
- l'IBAN (International Bank Account Number) et le code BIC (Bank Identifier Code) inscrits tous les deux sur le RIB/RIP du bénéficiaire.
 - l'IBAN (International Bank Account Number) et le code BIC (Bank International Code) inscrits tous les deux sur le RIB/RIP du bénéficiaire
 - l'IBAN (International Bank Account Number) et le code BIC (Bank Identifier Code) inscrits tous les deux sur le RIB/RIP du bénéficiaire

- 15) Les co-titulaires d'un compte joint CCP :
- ont obligatoirement un lien de parenté
 - n'ont droit à aucun lien de parenté
 - sont libres de contracter avec l'OPTNC, lien de parenté ou pas
- 16) L'OPTNC porte à la connaissance du client un relevé de frais détaillant les sommes perçues sur l'année précédente au titre de la tarification appliquée au compte du client :
- une fois par an au cours du mois de janvier
 - deux fois par an, par mi année, au cours du mois de janvier et du mois de juillet
 - une fois par an à la date anniversaire de l'ouverture du compte
- 17) L'opposition administrative est une procédure :
- Qui oblige la banque à clôturer le compte du client
 - Qui porte aussi le nom d'opposition au paiement (d'un chèque, d'une carte Visa...)
 - Qui concerne certaines créances publiques
- 18) Pour les opérations non autorisées ou mal exécutées en matière de virement, le délai de réclamation ouvert au client pour contester une opération à compter de sa date d'inscription en compte est :
- De un an maximum
 - De 13 mois maximum
 - De 10 ans maximum
- 19) Dans le cas où aucune opération n'a été enregistrée sur le compte du client durant le mois de référence, l'OPTNC :
- n'adresse aucun relevé au client
 - adresse un relevé au client sur lequel apparait le solde du compte en fin de mois sans mouvement
 - envoie un courrier au client afin de vérifier sa situation
- 20) L'OPTNC est délié de son obligation au secret professionnel :
- notamment à toutes les demandes émanant d'une association de protection des consommateurs
 - jamais
 - lorsque le client l'autorise par demande écrite
- 21) En cas de dénonciation d'un compte joint par l'un des co-titulaires :
- Un courrier de clôture immédiate est sitôt envoyé par l'OPTNC aux autres co-titulaires
 - Le compte joint est transformé en compte indivis dès réception de la dénonciation
 - Le compte joint est immédiatement transformé en compte individuel

- 22) Concernant les Cartes American Express Green ou Gold délivrées par l'OPTNC :
- Le CCP du client doit être alimenté de 250 000 XPF de revenus mensuel moyen minimum pour la Carte American Express Green ou 400 000 XPF de revenus mensuel moyen minimum pour une Carte American Express Gold
 - Elles sont non cumulables avec une carte Visa Classic ou Visa Premier
 - Elles ne sont que des cartes de paiement et non de retrait
- 23) Le FNCI est :
- Le fichier national des chèques irréguliers
 - Le fichier national des clients irréguliers
 - Le fichier national des clients interdit bancaire
- 24) En cas de perte de sa carte bancaire, le porteur est responsable sans limite des opérations effectuées :
- Vrai
 - Faux
- 25) « TOF » signifie :
- Taxe sur les opérations financières
 - Taux offert en Finance
 - Taxe sur les obligations financières
- 26) Lors d'un versement d'espèces au crédit d'un compte, en cas de détection de faux billets, l'OPTNC :
- Est tenu de restituer les faux billets au déposant
 - Est tenu de contacter immédiatement la brigade financière
 - Est tenu de les conserver et de les adresser à l'IEOM
- 27) Toute demande de mise en opposition concernant un ou plusieurs chèques doit être effectuée :
- Par téléphone uniquement
 - Si elle est effectuée par téléphone, elle doit faire obligatoirement l'objet d'une confirmation écrite
 - Par écrit uniquement
- 28) Lors d'un achat sur internet, en complément du numéro de carte et de sa date de validité, le commerçant peut vous demander :
- Le cryptogramme visuel
 - Le pictogramme Visuel
 - Il n'a pas le droit de demander d'autres renseignements

29) Le client qui souhaite transférer ses comptes vers l'OPTNC :

- peut demander à bénéficier gratuitement du « service mobilité » de l'OPTNC
- peut souscrire le « service mobilité » pour un forfait de 3500 XPF auprès de l'OPTNC
- doit au préalable obtenir l'accord de sa précédente banque

30) Toute Entreprise (Société, Syndic, Entreprise Individuelle) et Association dont le siège social est situé en Nouvelle-Calédonie peut ouvrir un CCP et y détenir des moyens de paiements, sauf particularités :

- Vrai
- Faux

31) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement automatisée au moyen d'une autorisation préalable du client formalisée par un formulaire unique de mandat. Ce mandat :

- est identifié par une référence unique du mandat (RUM) fournie par le créancier
- est identifié par une référence unique du mandataire (RUM) fournie par le créancier

32) En cas d'émission de chèques sans provision :

- le tireur n'est interdit d'émettre des chèques pendant 5 ans que s'il ne régularise pas les chèques impayés dans le délai de 2 mois
- l'interdiction d'émettre des chèques est immédiate et demeure tant que le ou les chèques n'ont pas été régularisés avec un maximum de 5 ans
- l'interdiction d'émettre des chèques est immédiate et dure 5 ans minimum même si régularisation des chèques impayés

33) La provision d'un compte CCP est constituée par :

- le solde créditeur comptable effectivement disponible ou la facilité de caisse /l'autorisation de découvert inférieur à 3 mois dont le montant est accordé par l'OPTNC
- uniquement le solde créditeur comptable effectivement disponible du compte
- les opérations au débit du compte sur le mois concerné

34) Que signifie LAB-LAT ?

- Loi Anti Banditisme - Lutte Anti-terrorisme
- Lutte Anti-Blanchiment – Lutte Anti-terrorisme
- Loi Assurance Banque – Lutte Anti-trust

35) Avec le mandat IFS vers la métropole, les DOM ou la Polynésie française, le bénéficiaire reçoit les fonds :

- Sous 48 H
- Sous 72 H
- Sous une semaine

36) Il est possible de transformer si le client le demande :

- Un compte CCP individuel en compte CCP joint
- Un compte CCP joint en compte CCP individuel
- Un compte indivis CCP en compte CCP individuel

37) Dans le cadre de la LAB-LAT, quel devoir s'applique à l'OPTNC ?

- Celui de vigilance constante
- Celui de non-ingérence
- Celui de conseil

38) Que signifie le principe de « solidarité active » du compte joint ?

- chacun des co-titulaires peut effectuer sous sa seule signature toutes opérations sur le compte sauf dispositions contraires fixées contractuellement
- les co-titulaires sont solidaires activement de leurs opérations sur le compte vis-à-vis des tiers seulement et pas de la banque

39) Un jour « ouvrable » :

- correspond à tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, y compris les jours fériés
- correspond à un jour au cours duquel la banque exerce une activité permettant d'exécuter une opération de paiement
- correspond à tous les jours d'une année sauf les dimanches

40) Pour les comptes ouverts via la procédure de « droit au compte », en cas de clôture à l'initiative de l'OPTNC :

- l'OPTNC avertit le client et l'IEOM par lettre motivée
- l'OPTNC avertit le client uniquement
- Dans ce cas, l'OPTNC n'est pas tenu de justifier sa clôture

Sujet 1 (7 pages)

40 Questions à Choix Multiples **Services bancaires**

Durée : 2 heures

Une seule bonne réponse par question

- 1) Un client peut demander une ouverture de compte à distance et l'OPTNC peut accéder à sa demande
- Faux, désormais dans le cadre du respect des procédures anti-terrorisme et anti-blanchiment, la présence physique du client est obligatoire
 - Vrai, notamment si la demande est accompagnée d'un chèque émis par le client à son ordre, tiré sur un compte ouvert à son nom dans une autre banque en France ou en DOM ou en collectivité d'outre-mer**
- 2) Avant de procéder à l'ouverture d'un compte chèque, l'OPTNC doit obligatoirement consulter :
- Les fichiers FCC et FICP tenus par l'IEOM et la Banque de France**
 - Le fichier FCC seulement, tenu par l'IEOM
 - le responsable hiérarchique de l'agence concernée par l'ouverture
- 3) Qu'est-ce que « le droit au compte » ?
- Droit permettant à toute personne, n'ayant pas de compte et à qui la banque a refusé d'ouvrir un compte, de demander à la Banque de France ou à l'IEOM de lui désigner un établissement auprès duquel elle pourra ouvrir un compte**
 - Droit permettant à toute personne n'ayant pas de compte épargne d'en ouvrir un dans la banque de son choix
 - Droit permettant à toute personne cliente d'une banque de consulter les comptes de celle-ci
- 4) Lors de l'ouverture d'un compte, le client s'engage notamment :
- A surveiller régulièrement son compte, tout manquement pouvant être constitutif d'une négligence de sa part**
 - Le client n'a aucun engagement vis-à-vis de la banque, le client « est roi »
 - A informer ses autres banquiers, tout manquement pouvant être constitutif d'une négligence de sa part

- 5) Une personne physique majeure incapable ne peut-être co-titulaire d'un compte joint
- Vrai, sauf en cas de sauvegarde de justice simple**
 - Vrai, dans tous les cas
 - Faux, dans tous les cas
- 6) Les médiateurs bancaires :
- examinent et cherchent des solutions à certains litiges entre un client et sa banque**
 - examinent les demandes de financement des particuliers et des professionnels, supérieurs à un encours fixé par chaque banque
 - examinent et cherchent des solutions aux litiges survenant entre les salariés de la banque
- 7) Le tireur du chèque
- est celui qui a émis le chèque**
 - est celui qui encaisse le chèque
 - est l'établissement qui gère le compte sur lequel le chèque s'est présenté
- 8) La fiscalité du livret B :
- le montant des intérêts servis est fiscalisé à hauteur de 2%, depuis l'entrée en vigueur de la Contribution Calédonienne de Solidarité au 1er janvier 2015
 - le montant des intérêts servis est fiscalisé à hauteur de 10%, depuis l'entrée en vigueur de la Contribution Calédonienne de Solidarité au 1er janvier 2015**
 - le montant des intérêts servis est non fiscalisé
- 9) Le fonctionnement de la Carte Visa Electron :
- A chaque transaction supérieure à 10 000 XFP, le TPE du commerçant ou le distributeur de billets de banque effectuent une demande d'autorisation à un serveur qui vérifie que le compte CCP dispose d'un solde suffisant pour honorer le montant de l'achat ou du retrait du client.
 - A chaque transaction, le TPE du commerçant ou le distributeur de billets de banque effectuent une demande d'autorisation à un serveur qui vérifie que le compte CCP dispose d'un solde suffisant pour honorer le montant de l'achat ou du retrait du client**
 - Une opération de paiement peut être réalisée partiellement si le solde du CCP est insuffisant pour honorer la totalité de l'achat du client

- 10) Le fonctionnement du service SURF CCP avec l'alerte « Découvert » :
- si le client n'a pas d'autorisation de fonctionner débiteur, il reçoit un SMS hebdomadaire quand le solde devient inférieur à 5000 F**
 - si le client n'a pas d'autorisation de fonctionner débiteur, il reçoit un SMS hebdomadaire quand le solde devient inférieur à 2500 F
 - si le client a une autorisation de découvert, il reçoit un SMS hebdomadaire quand le solde devient négatif
- 11) Une autorisation de prélèvement signée et datée par le client vaut consentement à l'exécution :
- de tous les prélèvements présentés par le créancier du client**
 - à l'exécution d'un seul prélèvement présenté par le créancier du client
 - de tous les prélèvements présentés par le créancier du client seulement à date fixe
- 12) Le bénéficiaire d'une procuration bancaire peut exécuter toute opération sur le compte CCP y compris émettre des chèques sur le dit-compte, sauf conditions particulières :
- Vrai**
 - Faux
- 13) Pour clôturer un compte joint CCP :
- La signature d'un co-titulaire est suffisante
 - La demande doit émaner de tous les co-titulaires du compte**
 - La demande doit émaner de tous les co-titulaires du compte et des éventuels mandataires
- 14) Pour effectuer un virement à la nouvelle norme SEPA, les numéros de compte du bénéficiaire doivent reprendre :
- l'IBAN (International Bank Account Number) et le code BIC (Bank Identifier Code) inscrits tous les deux sur le RIB/RIP du bénéficiaire.**
 - l'IBAN (International Bank Account Number) et le code BIC (Bank International Code) inscrits tous les deux sur le RIB/RIP du bénéficiaire
 - l'IBAN (International Bank Affair Number) et le code BIC (Bank Identifier Code) inscrits tous les deux sur le RIB/RIP du bénéficiaire

- 15) Les co-titulaires d'un compte joint CCP :
- ont obligatoirement un lien de parenté
 - n'ont droit à aucun lien de parenté
 - sont libres de contracter avec l'OPTNC, lien de parenté ou pas**
- 16) L'OPTNC porte à la connaissance du client un relevé de frais détaillant les sommes perçues sur l'année précédente au titre de la tarification appliquée au compte du client :
- une fois par an au cours du mois de janvier**
 - deux fois par an, par mi année, au cours du mois de janvier et du mois de juillet
 - une fois par an à la date anniversaire de l'ouverture du compte
- 17) L'opposition administrative est une procédure :
- Qui oblige la banque à clôturer le compte du client
 - Qui porte aussi le nom d'opposition au paiement (d'un chèque, d'une carte Visa...)
 - Qui concerne certaines créances publiques**
- 18) Pour les opérations non autorisées ou mal exécutées en matière de virement, le délai de réclamation ouvert au client pour contester une opération à compter de sa date d'inscription en compte est :
- De un an maximum
 - De 13 mois maximum**
 - De 10 ans maximum
- 19) Dans le cas où aucune opération n'a été enregistrée sur le compte du client durant le mois de référence, l'OPTNC :
- n'adresse aucun relevé au client**
 - adresse un relevé au client sur lequel apparaît le solde du compte en fin de mois sans mouvement
 - envoie un courrier au client afin de vérifier sa situation
- 20) L'OPTNC est délié de son obligation au secret professionnel :
- notamment à toutes les demandes émanant d'une association de protection des consommateurs
 - jamais
 - lorsque le client l'autorise par demande écrite**
- 21) En cas de dénonciation d'un compte joint par l'un des co-titulaires :
- Un courrier de clôture immédiate est sitôt envoyé par l'OPTNC aux autres co-titulaires
 - Le compte joint est transformé en compte indivis dès réception de la dénonciation**
 - Le compte joint est immédiatement transformé en compte individuel

- 22) Concernant les Cartes American Express Green ou Gold délivrées par l'OPTNC :
- Le CCP du client doit être alimenté de 250 000 XPF de revenus mensuel moyen minimum pour la Carte American Express Green ou 400 000 XPF de revenus mensuel moyen minimum pour une Carte American Express Gold**
 - Elles sont non cumulables avec une carte Visa Classic ou Visa Premier
 - Elles ne sont que des cartes de paiement et non de retrait
- 23) Le FNCI est :
- Le fichier national des chèques irréguliers**
 - Le fichier national des clients irréguliers
 - Le fichier national des clients interdit bancaire
- 24) En cas de perte de sa carte bancaire, le porteur est responsable sans limite des opérations effectuées :
- Vrai
 - Faux**
- 25) « TOF » signifie :
- Taxe sur les opérations financières**
 - Taux offert en Finance
 - Taxe sur les obligations financières
- 26) Lors d'un versement d'espèces au crédit d'un compte, en cas de détection de faux billets, l'OPTNC :
- Est tenu de restituer les faux billets au déposant
 - Est tenu de contacter immédiatement la brigade financière
 - Est tenu de les conserver et de les adresser à l'IEOM**
- 27) Toute demande de mise en opposition concernant un ou plusieurs chèques doit être effectuée :
- Par téléphone uniquement
 - Si elle est effectuée par téléphone, elle doit faire obligatoirement l'objet d'une confirmation écrite**
 - Par écrit uniquement
- 28) Lors d'un achat sur internet, en complément du numéro de carte et de sa date de validité, le commerçant peut vous demander :
- Le cryptogramme visuel**
 - Le pictogramme Visuel
 - Il n'a pas le droit de demander d'autres renseignements

29) Le client qui souhaite transférer ses comptes vers l'OPTNC :

- peut demander à bénéficier gratuitement du « service mobilité » de l'OPTNC
- peut souscrire le « service mobilité » pour un forfait de 3500 XPF auprès de l'OPTNC
- doit au préalable obtenir l'accord de sa précédente banque

30) Toute Entreprise (Société, Syndic, Entreprise Individuelle) et Association dont le siège social est situé en Nouvelle-Calédonie peut ouvrir un CCP et y détenir des moyens de paiements, sauf particularités :

- Vrai
- Faux

31) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement automatisée au moyen d'une autorisation préalable du client formalisée par un formulaire unique de mandat. Ce mandat :

- est identifié par une référence unique du mandat (RUM) fournie par le créancier
- est identifié par une référence unique du mandataire (RUM) fournie par le créancier

32) En cas d'émission de chèques sans provision :

- le tireur n'est interdit d'émettre des chèques pendant 5 ans que s'il ne régularise pas les chèques impayés dans le délai de 2 mois
- l'interdiction d'émettre des chèques est immédiate et demeure tant que le ou les chèques n'ont pas été régularisés avec un maximum de 5 ans
- l'interdiction d'émettre des chèques est immédiate et dure 5 ans minimum même si régularisation des chèques impayés

33) La provision d'un compte CCP est constituée par :

- le solde créditeur comptable effectivement disponible ou la facilité de caisse / l'autorisation de découvert inférieur à 3 mois dont le montant est accordé par l'OPTNC
- uniquement le solde créditeur comptable effectivement disponible du compte
- les opérations au débit du compte sur le mois concerné

34) Que signifie LAB-LAT ?

- Loi Anti Banditisme - Lutte Anti-terrorisme
- Lutte Anti-Blanchiment – Lutte Anti-terrorisme
- Loi Assurance Banque – Lutte Anti-trust

- 35) Avec le mandat IFS vers la métropole, les DOM ou la Polynésie française, le bénéficiaire reçoit les fonds :
- Sous 48 H**
 - Sous 72 H
 - Sous une semaine
- 36) Il est possible de transformer si le client le demande :
- Un compte CCP individuel en compte CCP joint**
 - Un compte CCP joint en compte CCP individuel
 - Un compte indivis CCP en compte CCP individuel
- 37) Dans le cadre de la LAB-LAT, quel devoir s'applique à l'OPTNC ?
- Celui de vigilance constante**
 - Celui de non-ingérence
 - Celui de conseil
- 38) Que signifie le principe de « solidarité active » du compte joint ?
- chacun des co-titulaires peut effectuer sous sa seule signature toutes opérations sur le compte sauf dispositions contraires fixées contractuellement**
 - les co-titulaires sont solidaires activement de leurs opérations sur le compte vis-à-vis des tiers seulement et pas de la banque
- 39) Un jour « ouvrable » :
- correspond à tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, y compris les jours fériés
 - correspond à un jour au cours duquel la banque exerce une activité permettant d'exécuter une opération de paiement**
 - correspond à tous les jours d'une année sauf les dimanches
- 40) Pour les comptes ouverts via la procédure de « droit au compte », en cas de clôture à l'initiative de l'OPTNC :
- l'OPTNC avertit le client et l'IEOM par lettre motivée**
 - l'OPTNC avertit le client uniquement
 - Dans ce cas, l'OPTNC n'est pas tenu de justifier sa clôture

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----|<< >>|-----

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : COURRIER ET COLIS

DUREE : 2 HEURES

2ème partie

COEF : 3

N° ANONYMAT
N° CORRECTION

N° CORRECTION

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE RECRUTEMENT DE
CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE
NOUVELLE-CALEDONIE

-----|<< >>|-----

Note / 80

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE DE QCM : COURRIER ET COLIS

DUREE : 2 HEURES

COEF : 3

SUJET

Une seule réponse par question est exacte.

Répondez en entourant lisiblement la bonne réponse à chaque question.

Barème par question :

réponse correcte : +2, réponse incorrecte : -1, absence de réponse : 0.

QCM COURRIER ET COLIS

- 1) Un courrier RECOMMANDÉ est adressé à domicile comme suit « M. Dupont Jean et Mme Durand Marie », seul M. Dupont Jean est présent. Le facteur :
- Fait signer M. Dupont et lui remet le courrier RECOMMANDÉ.
 - Ne fait pas signer M. Dupont : les 2 destinataires devront se présenter ensemble au guichet.
 - Fait signer M. Dupont et met en instance le courrier RECOMMANDÉ au nom de Mme Durand.
- 2) Laquelle de ces informations est juste :
- Un numéro de suivi est systématiquement attribué à un Colis posté en Nouvelle-Calédonie.
 - Le numéro de suivi est un service optionnel de l'offre Colis de l'OPT-NC.
 - Le service « RECOMMANDÉ » peut être souscrit en complément de l'offre Colis de l'OPT-NC.
- 3) Le destinataire à qui vous souhaitez écrire habite une résidence collective, sur quelle ligne du bloc adresse devez-vous inscrire le numéro d'appartement lorsque vous rédigez son adresse sur l'enveloppe ?
- Sur la même ligne que le nom et prénom du destinataire.
 - Sur la ligne située entre « le nom du destinataire. » et « le n° et le nom de la voie ».
 - Sur la même ligne que le n° et le nom de la voie.
- 4) Le client souhaite recevoir la preuve de la distribution des documents qu'il envoie, vous lui conseillez :
- De choisir le service EMS.
 - De choisir l'option « RECOMMANDE ».
 - De choisir l'option « RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION ».
- 5) Le client souhaite garantir son envoi contenant des billets de banque pour un montant de 50.000 XPF, vous lui conseillez :
- L'envoi en COURRIER + RECOMMANDÉ R2.
 - L'envoi en COURRIER + VALEUR DECLAREE.
 - L'envoi en EMS.
- 6) Le client souhaite envoyer des relevés de compte à 200 destinataires, quelle offre de l'OPT-NC lui proposez-vous ?
- Le service POSTIMPACT.
 - Le service POSTCONTACT.
 - Le service COURRIER de base.
- 7) Quelle est le délai d'instance des envois RECOMMANDÉS :
- 11 jours ouvrés.
 - 15 jours calendaires.
 - 1 mois calendaire.
- 8) Le client doit joindre à son dossier d'inscription à l'université en métropole des timbres d'une valeur totale de 2 € pour que la réponse puisse lui être envoyée, que lui conseillez-vous ?
- Des timbres de l'OPT-NC pour la même valeur.
 - De se procurer des timbres métropolitains de même valeur.
 - Des coupons-réponse vendus par l'OPT-NC pour la valeur correspondante.

9) Quel est le nombre de boîtes postales (BP) attribuées dans le réseau d'agences OPT ?

- a) Moins de 35 000.
- b) Entre 35 000 et 45 000.
- c) Plus de 45 000.

10) L'option « suivi des envois » sur le site www.opt.nc :

- a) Permet aux clients et au personnel de l'OPT-NC de consulter les étapes d'acheminement et de distribution d'un RECOMMANDÉ déposé auprès de l'OPT-NC.
- b) Permet au personnel de l'OPT-NC, et uniquement au personnel, de consulter les étapes d'acheminement et de distribution d'un RECOMMANDÉ déposé auprès de l'OPT-NC.
- c) Permet au personnel en charge des réclamations à l'OPT-NC, et à lui seul, de consulter les étapes d'acheminement et de distribution d'un RECOMMANDÉ déposé auprès de l'OPT-NC.

11) Le courrier affranchi au moyen d'une Machine à Affranchir (MAF) doit être déposé :

- a) Indifféremment dans une boîte de levée ou au guichet tant que le jour de dépôt est le même que la date d'affranchissement.
- b) Au guichet, le jour même de la date d'affranchissement.
- c) Au guichet, le jour même ou le lendemain du jour de la date d'affranchissement.

12) M. Dupont souscrit un ordre de réexpédition au départ de sa Boîte Postale ; l'adresse de départ est « BP 169 - 98845 NOUMEA CEDEX », l'adresse de destination est « 12 rue des Champs Élysées - 75008 PARIS - FRANCE ». Quel traitement doit être appliqué à du courrier adressé « Mme Durand - BP 169 - 98845 NOUMEA CEDEX » ?

- a) Le courrier de Mme Durand est réexpédié vers la nouvelle adresse « 12 rue des Champs Élysées - 75008 PARIS - FRANCE ».
- b) Le courrier de Mme Durand est distribué dans la BP 169 - 98845 NOUMEA CEDEX.
- c) Le courrier de Mme Durand est retourné à l'expéditeur motif « OR non applicable ».

13) Laquelle de ces affirmations est fausse :

- a) L'offre EMS de l'OPT-NC permet d'envoyer des marchandises et des documents.
- b) L'offre COLIS de l'OPT-NC permet d'envoyer des marchandises et des documents.
- c) L'offre COURRIER de l'OPT-NC permet d'envoyer des marchandises et des documents.

14) Laquelle de ces adresses respecte parfaitement les normes d'adressage communiquées par l'OPT-NC :

a) Mr Durand 12 rue Gallieni BP 1209 98845 NOUMEA CEDEX	b) Mr Durand BP 1209 98845 NOUMEA CEDEX	c) Mr Durand BP 1209 98800 NOUMEA
---	--	--

15) Laquelle de ces affirmations est vraie :

- a) Le raccordement au réseau postal de distribution est indispensable pour recevoir du courrier.
- b) Installer une boîte aux lettres normalisée en bordure de voie est suffisant pour recevoir son courrier à domicile.
- c) Une demande de raccordement déposée à l'OPT-NC ainsi que sa validation par l'OPT-NC est nécessaire pour recevoir du courrier adressé à son domicile.

16) Pour les opérations de tri général au CTC, le 1^{er} critère de tri du courrier domestique est :

- a) Le numéro de Boite Postale.
- b) Le libellé de la commune.
- c) Le code postal.

17) le Prêt-à-Poster de réexpédition :

- a) Permet à l'OPT de faire suivre le courrier, ordinaire et recommandé, d'un client, de son ancienne adresse vers sa nouvelle adresse.
- b) Permet à un tiers de faire suivre le courrier ordinaire et recommandé d'un client, de son ancienne adresse vers sa nouvelle adresse.
- c) Permet à un tiers de faire suivre le courrier ordinaire d'un client, de son ancienne adresse vers sa nouvelle adresse.

18) Un commerçant envoie un colis à destination du régime extérieur contenant des marchandises commandées par l'un de ses clients. Pour faciliter le dédouanement de ce colis, quelles formalités douanières sont les plus appropriées ?

- a) La déclaration en douane CN23 + une facture à l'extérieur de l'envoi.
- b) Une facture à l'intérieur de l'envoi.
- c) La déclaration en douane CN22.

19) Vous êtes titulaire d'une boîte postale dans la série de BP de 7001 à 8000 à l'agence de Ducos Logicoop, quel est le code CEDEX attribué ?

- a) 98801 NOUMEA CEDEX
- b) 98805 NOUMEA CEDEX
- c) 98806 NOUMEA CEDEX

20) le client souhaite envoyer une carte postale de 10 grammes en métropole, quel sera le tarif d'affranchissement requis ?

- a) 85 F
- b) 100 F
- c) 110 F

21) Combien de tournées de distribution à domicile sont assurées chaque jour par l'OPT-NC ?

- a) Moins de 50.
- b) Entre 50 et 70.
- c) Plus de 70.

22) L'offre commerciale « POSTCONTACT » de l'OPT-NC permet au client :

- a) D'envoyer une publicité adressée à ses contacts.
- b) De faire distribuer une publicité non adressée.
- c) De prendre en charge la réponse que peuvent lui envoyer ses propres clients.

23) Sur un courrier l'adresse de l'expéditeur doit être inscrite de préférence :

- a) En haut à gauche sur le recto de l'enveloppe.
- b) Au-dessus de l'adresse du destinataire en prenant soin d'indiquer les mentions « expéditeur » et « destinataire » dans le cadre réservé à chaque adresse.
- c) En haut à gauche sur le verso de l'enveloppe.

- 24) Le dédouanement des colis à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie :
- Est systématiquement réalisé par l'OPT-NC pour les envois dont la valeur marchande est inférieure à 100.000 XPF.
 - Est systématiquement réalisé par l'OPT-NC quelle que soit la valeur marchande de l'envoi.
 - Est systématiquement réalisé par la Douane quelle que soit la valeur marchande de l'envoi.
- 25) L'envoi d'une bouteille de plongée via l'offre Colis de l'OPT-NC ?
- N'est pas autorisé.
 - Est autorisé sous réserve d'apposer le logo « marchandise dangereuse » approprié à l'extérieur du colis et de fournir un certificat de conformité.
 - Est autorisé sans formalité particulière.
- 26) Le livre des timbres :
- Compile les timbres émis sur une même thématique.
 - Compile les timbres émis au cours d'une année.
 - Liste les timbres en vente à l'OPT-NC.
- 27) Les fiches mensuelles de consommation des Machines à Affranchir doivent être transmises à l'OPT-NC :
- Avant le 10 du mois suivant sous peine d'une pénalité de 4290 F TTC.
 - Avant le 10 du mois suivant sous peine d'une pénalité de 10% du montant de la facture.
 - Avant la fin du mois suivant sous peine de retrait de la machine à affranchir du client.
- 28) Le terme postal « bureau d'échange » désigne :
- Le centre postal où sont échangés les courriers et colis en provenance et vers des destinations domestiques.
 - Le centre postal où sont échangés les courriers et colis en provenance et vers des destinations internationales.
 - Le bâtiment où l'opérateur postal et les compagnies aériennes s'échangent les courriers et colis.
- 29) La distribution d'un RECOMMANDÉ s'effectue :
- Au client se présentant en agence, porteur de l'avis, sur présentation de sa pièce d'identité.
 - Au client présent à domicile sur présentation de sa pièce d'identité.
 - Au destinataire sur présentation de sa pièce d'identité : à domicile ou lorsqu'il se présente en agence muni de l'avis d'instance.
- 30) Les Colissimos en franchise adressés en boîte postale ?
- Sont distribués en boîte postale si leur taille le permet ; dans le cas contraire ils sont distribués au guichet au porteur de l'avis, contre signature.
 - Sont distribués en boîte postale si leur taille le permet ; dans le cas contraire ils sont distribués au guichet au porteur de l'avis, sans signature.
 - Sont systématiquement avisés pour distribution au guichet au porteur de l'avis, contre signature.
- 31) Le délai pour déposer une réclamation sur un colis est de :
- 3 mois à compter de la date de dépôt.
 - 6 mois à compter de la date de dépôt.
 - 12 mois à compter de la date de dépôt.

- 32) Quelles sont les dimensions d'une BAL'N (boîte aux lettres normalisée) ?
- 20 cm (H) x 20 cm (L) x 10 cm (P).
 - 29 cm (H) x 27.9 cm (L) x 39 cm (P).
 - 35 cm (H) x 21.5 cm (L) x 35 cm (P).
- 33) La période de location des boîtes postales et la campagne de facturation sont
- Période de location du 1^{er} janvier au 31 décembre, et paiement en février / mars.
 - Période de location du 1^{er} janvier au 31 décembre, et paiement en septembre / octobre.
 - Période de location du 1^{er} novembre au 31 octobre, et paiement en septembre / octobre.
- 34) Les tarifs des colis postaux pour l'acheminement par voie écoaérienne sont définis par tranche :
- D'1 kg.
 - De 2 à 4kg.
 - De 10 kg.
- 35) La gamme d'emballages « Simplissimo by OPT » propose :
- 2 types d'emballages.
 - 3 types d'emballages.
 - 4 types d'emballages.
- 36) Laquelle des offres de l'OPT-NC n'est pas à délai garanti ?
- Le POSTIMPACT.
 - Le POSTCONTACT.
 - L'EMS.
- 37) La boîte postale d'un client a été résiliée pour non-paiement :
- La boîte postale est réattribuée au client s'il paye le montant de la redevance BP + 1500 XPF.
 - La boîte postale est réattribuée au client s'il paye le montant de la redevance BP + 15%.
 - La boîte postale ne peut plus être réattribuée à ce client.
- 38) Quel est le poids maximum admis pour un colis à expédier en l'extérieur du territoire ?
- 10 kg.
 - 20 kg.
 - 30 kg.
- 39) Quel est le code postal à indiquer si l'on souhaite recevoir son courrier à son adresse domicile au Mont-Dore ?
- 98809 MONT DORE.
 - 98810 MONT DORE.
 - 98811 MONT DORE.
- 40) Les remises accordées pour les ventes par lot de PAP :
- Sont accordées en fonction du nombre acheté de PAP d'une même gamme.
 - Sont accordées en fonction du montant de la vente de PAP d'une même gamme.
 - Sont cumulables avec les remises accordées aux revendeurs de produits postaux

GRILLE DE REPONSES

Questions	a	b	c
1			x
2	x		
3		x	
4			x
5		x	
6			x
7		x	
8			x
9		x	
10	x		
11		x	
12	x		
13			x
14		x	
15			x
16			x
17			x
18	x		
19	x		
20		x	
21		x	
22		x	
23			x
24	x		
25	x		
26		x	
27	x		
28		x	
29			x
30		x	
31		x	
32		x	
33			x
34		x	
35			x
36			x
37	x		
38		x	
39	x		
40	x		

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : INFORMATIQUE

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Veillez répondre sur votre feuille de composition.

Une seule réponse par question.

Question 1

Laquelle de ces technologies n'est pas « sans fil » ?

- a. Ethernet
- b. Bluetooth
- c. Wimax
- d. 4G

Question 2

Que signifie le terme « TCP » provenant du protocole TCP/IP ?

- a. Transfert Cellular Projet
- b. Tuning Cost Protocol
- c. Transmission Control Protocol

Question 3

Pour accéder à un site web, il nous faut...

- a. son adresse mail
- b. son url
- c. son adresse IP

Question 4

Lequel de ces outils permet de faire de la visioconférence ?

- a. Facetime
- b. LinkedIn
- c. Outlook

Question 5

Que signifie l'expression « environnement WYSIWYG » ?

- a. environnement interactif et dynamique
- b. environnement montrant à l'écran le résultat qu'on obtiendra sur papier
- c. environnement Windows

Question 6

Adobe Flash est un ...

- a. fichier au format vidéo
- b. gestionnaire d'images
- c. outil de programmation

Question 7

Lequel de ces outils n'est pas un langage de programmation?

- a. Silas
- b. PHP
- c. Scala
- d. Python

Question 8

Lequel de ces termes n'est pas un Système d'exploitation ?

- a. Symbian
- b. iOS
- c. Micky2.1
- d. Android

Question 9

Parmi la liste de composants d'un PC ci-dessous, quel est celui vous paraissant le plus déterminant?

- a. hub
- b. carte graphique
- c. disque dur
- d. processeur

Question 10

Un onduleur installé sur un PC est destiné à ...

- a. sauvegarder les données du disque dur
- b. l'alimenter en cas de panne électrique
- c. améliorer la réception du Wifi

Question 11

Lequel de ces formats ne correspond pas à celui d'une image ?

- a. JPEG
- b. BMP
- c. DOCX

Question 12

Laquelle de ces métriques est la plus élevée ?

- a. megaoctet
- b. zetaoctet
- c. teraoctet

Question 13

A quelle valeur s'associe le Téraoctet ?

- a. 10^3 octet
- b. 10^9 octet
- c. 10^{12} octet

Question 14

L'énorme majorité des menaces sur un système informatique est dûe ...

- a. à l'erreur ou la négligence humaine
- b. à la puissance des attaques des virus, spyware
- c. aux limitations techniques des pare-feu

Question 15

Bill Gates est le fondateur de...

- a. Apple
- b. Microsoft
- c. Google
- d. Facebook

Question 16

L'administration électronique (e-administration) désigne l'utilisation des nouvelles technologies par les collectivités publiques pour

- a. améliorer le fonctionnement interne
- b. rendre les services publics plus accessibles au public
- c. les deux (réponse a et b)

Question 17

Qu'est-ce qu'un Wiki ?

- a. un navigateur Web
- b. un outil de gestion de contenu
- c. un gestionnaire de fichiers

Question 18

A quoi correspond l'acronyme « GED » ?

- a. Gestion Electronique de Documents
- b. Génération des Environnements de Documentation
- c. Garantie des Evènements Documentaires

Question 19

Qu'est-ce qu'une Métadonnée ?

- a. un champ dans une fenêtre
- b. une donnée servant à décrire une autre donnée
- c. une valeur de référence

Question 20

Le 19 septembre 2012, l'émoticône :-) a fêté ses....

- a. 10 ans
- b. 20 ans
- c. 30 ans

BAREME :

1 point par question

**CONCOURS INTERNE ET RESERVE DU 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEUR DE GRADE NORMAL DU CADRE DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

-----0000-----

EPREUVE FACUTATIVE : INFORMATIQUE-CORRECTION

Durée : 1h30

Coefficient : 1

Une seule réponse par question.

Question 1

Laquelle de ces technologies n'est pas « sans fil » ?

- a. Ethernet
- b. Bluetooth
- c. Wimax
- d. 4G

Question 2

Que signifie le terme « TCP » provenant du protocole TCP/IP ?

- a. Transfert Cellular Projet
- b. Tuning Cost Protocol
- c. Transmission Control Protocol

Question 3

Pour accéder à un site web, il nous faut...

- a. son adresse mail
- b. son url
- c. son adresse IP

Question 4

Lequel de ces outils permet de faire de la visioconférence ?

- a. Facetime
- b. LinkedIn
- c. Outlook

Question 5

Que signifie l'expression « environnement WYSIWYG » ?

- a. environnement interactif et dynamique
- b. environnement montrant à l'écran le résultat qu'on obtiendra sur papier
- c. environnement Windows

Question 6

Adobe Flash est un ...

- a. fichier au format vidéo
- b. gestionnaire d'images
- c. outil de programmation

Question 7

Lequel de ces outils n'est pas un langage de programmation?

- a. Silas
- b. PHP
- c. Scala
- d. Python

Question 8

Lequel de ces termes n'est pas un Système d'exploitation ?

- a. Symbian
- b. iOS
- c. Micky2.1
- d. Androïd

Question 9

Parmi la liste de composants d'un PC ci-dessous, quel est celui vous paraissant le plus déterminant?

- a. hub
- b. carte graphique
- c. disque dur
- d. processeur

Question 10

Un onduleur installé sur un PC est destiné à ...

- a. sauvegarder les données du disque dur
- b. l'alimenter en cas de panne électrique
- c. améliorer la réception du Wifi

Question 11

Lequel de ces formats ne correspond pas à celui d'une image ?

- a. JPEG
- b. BMP
- c. DOCX

Question 12

Laquelle de ces métriques est la plus élevée ?

- a. megaoctet
- b. zetaoctet
- c. teraocet

Question 13

A quelle valeur s'associe le Téraoctet ?

- a. 10^3 octet
- b. 10^9 octet
- c. 10^{12} octet

Question 14

L'énorme majorité des menaces sur un système informatique est dûe ...

- a. à l'erreur ou la négligence humaine
- b. à la puissance des attaques des virus, spyware
- c. aux limitations techniques des pare-feu

Question 15

Bill Gates est le fondateur de...

- a. Apple
- b. Microsoft
- c. Google
- d. Facebook

Question 16

L'administration électronique (e-administration) désigne l'utilisation des nouvelles technologies par les collectivités publiques pour

- a. améliorer le fonctionnement interne
- b. rendre les services publics plus accessibles au public
- c. les deux (réponse a et b)

Question 17

Qu'est-ce qu'un Wiki ?

- a. un navigateur Web
- b. un outil de gestion de contenu
- c. un gestionnaire de fichiers

Question 18

A quoi correspond l'acronyme « GED » ?

- a. Gestion Electronique de Documents
- b. Génération des Environnements de Documentation
- c. Garantie des Evènements Documentaires

Question 19

Qu'est-ce qu'une Métadonnée ?

- a. un champ dans une fenêtre
- b. une donnée servant à décrire une autre donnée
- c. une valeur de référence

Question 20

Le 19 septembre 2012, l'émoticône :-)) a fêté ses....

- a. 10 ans
- b. 20 ans
- c. 30 ans

BAREME :

1 point par question

**CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : SOCIETE KANAK

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Sujet : Les arbres et les plantes dans la société kanak

**CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : SOCIETE KANAK

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Sujet : Les arbres et les plantes dans la société kanak

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERT A COMPTER DU 25 JUILLET 2015
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES
POSTES ET TELECOMMUNICATIONS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Epreuve écrite facultative d'admissibilité : Société kanak
Corrigé et barème

Sujet : Les arbres et les plantes dans la société kanak

Barème sur 20 points (Orthographe et présentation : 2 points)

Introduction (3 points)

Les plantes accompagnent l'homme kanak dans tous les moments de sa vie. Elles figurent souvent dans les mythes créateurs. Le mode de vie peut évoluer mais les messages végétaux restent les mêmes. A travers diverses circonstances de la vie les plantes sont présentes ; messagères, guérisseuses, repères dans l'espace et le temps, protectrices du corps et de l'âme Nous verrons à travers quelques exemples comment elles sont utilisées et que certaines plantes ont de multiples fonctions. Il faut aussi évoquer brièvement l'igname plante fondamentale dans la société kanak.

A la naissance, (3 points) le méamorou va annoncer la naissance de l'enfant aux maternels, on envoie une bouture attachée à une sagaie pour un garçon, à une écorce de niaouli pour une fille. Il peut aussi être utilisé en purge pour les nouveau-nés. Dans le nord de la Grande Terre à partir de l'aire Xaracuu, c'est le coléus qui sera utilisé. L'euphorbe sert à faire monter le lait des jeunes mamans, et on enveloppera le bébé dans le niaouli pour le protéger.

Un arbre est planté à la naissance de l'enfant et un arbre peut être coupé au décès par les maternels.

A la mort, (3 points) dans l'aire Paaci et Hoot ma Whaap l'esprit du défunt est rendu aux maternels en attachant la monnaie sur une branche de bois de fer. On dit aussi que le vent dans ses branches fait résonner la voix des ancêtres. Autrefois, le banyan était la dernière demeure d'une personne. On y plaçait les corps, il indique la porte du pays des morts, son accès est interdit. C'est aussi la demeure des ancêtres et des esprits. Son périmètre tabou est délimité par des cordylines.

Le bancoulier est censé abriter les esprits des ancêtres, les deuilés s'enduisaient de noir de bancoule obtenu en faisant griller l'écorce de la noix. Les hommes de la famille du mort s'enduisaient avec sa teinture collante, ne se lavaient pas et ne devaient pas travailler jusqu'à la levée de deuil annoncé par la nouvelle saison d'ignames.

Le faux manguier est un lien entre le monde des vivants et celui des morts.

Plantes protectrices (3 points)

Il y a des remèdes claniques dont l'utilisation est réservée aux membres d'un clan. D'autres sont dans le domaine public et utilisées par tous. Elles permettent de soigner les maux de tous les jours et d'éloigner les mauvais esprits.

Elles vont protéger l'individu dans sa globalité, aussi bien le corps que l'âme.

Le coléus servira à lutter contre une maladie qui surviendrait lorsqu'on ne respecte pas certains rites liés aux cultures (nord de la cote est, de Houailou à Pouebo). Une décoction de feuilles de citronnelle agira contre les boutons de varicelle (Lifou)

Autres arbres et plantes symboliques (3 points)

Le pin colonnaire et le bois de fer, représentent la pérennité de la parole des ancêtres qui accompagne une personne tout au long des étapes de sa vie. Selon M. Leenhardt, ces arbres renforcent la pérennité du clan.

Le pin colonnaire indique la délimitation des lieux sacrés et tabous, il est placé près de la case du chef et indique encore à l'heure actuelle la présence d'anciens tertres. La cordyline plantée à l'entrée des cases délimite l'espace et marque la propriété ; c'est aussi une plante protectrice de la case.

Le croton est également une plante protectrice lorsqu'il est planté près de la case

Selon M. Leenhardt, ces deux plantes « garantissent la durée des actions sacrificielles ».

Le peuplier kanak indique une limite foncière.

Pour M. Leenhardt le cocotier évoque la voix des aïeux mais il a peu de place dans les rites sacrés.

L'igname (3 points)

C'est la plante la plus importante dans la société kanak qui a été qualifiée de « civilisation de l'igname ». Elle est présente à toutes les étapes de la vie de l'homme ou lors d'événements importants (naissance, mariage, deuil, alliances) elle scelle les accords et garanti la parole.

C'est la plante symboliquement mâle, elle représente l'élément masculin relié au soleil au sec et au feu, à la différence du taro, symbole femelle relié à l'humide. Mais l'élément féminin a aussi sa part dans la culture de l'igname. Dans la tradition, lorsque la liane commence à sortir de terre, elle est guidée par un tuteur en cocotier ou en roseau (élément féminin). Un morceau de feuille de bananier (élément féminin attache la liane au tuteur, ces trois éléments sont un rappel du rôle des femmes qui transmettent la vie et enrichissent le clan du mari.

Bibliographie

Chronique du pays kanak Editions Planète Memo tomes I et II

De jade et de nacre patrimoine artistique kanak réunion des musées nationaux

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : DREHU

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Itre waane ngöne la picine sinöe

Thupene la hna amë amamane la hatrene, imano ka nyimu hane hune la trepel, me amë hune la ixöe, la une la eë (...), memine la wene zihvue (...), angeic a pane akeukawane jë la hnyinawa i angeic, göi troa trotrohnine hnyawane la itre nyine tro angeic a qaja, sine trongene la hatrene : « ame la ëjeng, ke APANA, ketre sine wapicine ka co qa ngöne la nöje Kaledonia, me sinene fe, la itre xa wapicine sinöe ka isa pengöne, ka traqa qa tröne la nöje, ka troa fedre kowe la sipu sinöene la nöje, ecelë kaledonia. Ini a pane menu koi nyipunie, pine la hnei nyipunie hna pane nue la itre huliwa i nyipunie koi ni, ke eni ajane troa könë nyipunie, troa ce tro me eni, ngöne la nöje. Drei la aliene la mekunang, ngöne la götrane qenenöj, tha patre kö la ipië, me co, me xou, nge hane fe la, sine tusi, ka troa amamane itre gojenyi ka lolo, göi troa ihamë me iatre ngöne la nöje, me troa hane wange fe, itre hnepadro, hna tha ne öhn».

Hnenge hna fe la sine tusi ka amamai gojeny, nge e cili itre wane Apana fe hë a ihlöth (...) me itre waneng ; kola ce ewa la itre wane hun, uti la cas, me xupe la iwane ka catre, nge troxomi ni jë pë hë lai, hnei itre ej, kowe la nyipine la Mëek, ngöne la ketre hnepadro, hnalapane la nöjei songene, ka lolo, me isa pengöne.

- La punepunene la qenenöje kola hakuthe la hnalapa, hna fetra me hna ithawakeune itre trengewekë, me itre hatrene, qëmeken troa acil la umepö...
- La punepunene la xou, ka lapan la hnaqanu ne la MASTA, hna thëthëmine, ngöne la nöje, nge angeic a xomi trengewekë ngöne la wiski, ka haitr, matre tha tro kö a xou, troa lö fe pi, la iduze i angeic, ikuqa, me kuqane pi la itre iahnuene tepolo ne la mekune i angeic...
- La punepunene la itre sipu aliene ne la itre qenenöje, hna waja huje, ceme itre mejiune hna qanangazone, kola qeje pengöne, nge tha hna qeje menune kö, la kola hna la ze, maine hna menune, maine pena kola thele troa ieatrë ;
- Ame la hmekuhni a jilapa hnine la ngönetrei, memine la u i APANA, kola nango meköle ezine la hneopegejë ka tingeting, ngazo pe, hna kökötre trotro la hneopegejë, jëne la itre trengewekë ne la itre hlapa ka co ne la nöje, a kola isa hlë nyiminyim, ke kola ajane troa qaja la göhnë i angatre ngöne la nöje, götrane ka mama, thenge la meköti ne la atr ;
- Ame la punepunene ka hamëne la mel, me thinane la gojenyi Félix, hna up, hnene la itre xötrapane ka mele palahi, me atre ananyi së qa ngöne la itre ka ilapa hnihni, celë hi itre trepene ka iamenu, nyine angazone la atr ;
- Ame la punepunene la ihmikeu, kola amenu APANA, hume hë la ihneqë angeic, qemeken la dredrehnyimane la jajiny, qa hune la wetr, ezine la hnagejë, ka iameköle.
- La punepunene nyine troa kötre mel me ukune la he i APANA hna axösinyeu, tro kui azezenyine, memine la mekene he i angeic, itre gejë ne la hnagejë ka ngazo ne la itre nöje, celë hi la iahnithekeune, ka kuca matre icilekeu la itre atre, matre öhne hmaca jë la nöje hna thingehnaeane, nge ecili kola acil la meitro - uma hmitrötre ne la iloi.
- La punepunene ne la ihnadro hna tingehnaeane, ecili hna iloi me cemel hnene la xötre ka hnyipixe - wapicine ka co ne la isinöe ka tru, atre qaja la qane la nöje Kaledonia - tro angatre pë hë a atreine troa cemel, me elë hune la itre ewekë ka isa angatr, matre jëne la cas, kola ce xupe la meitro atraqatr ne la cemel ka nyipixe, kowe la Kaledonia ka nyipixe...

Adapté de Apana, 2010, *Les racines au bout de la branche*, Paris, L'Harmattan, p. 9-11.

ITRE HNYING

Hnying 1

Ujëne jë la trekesi celë koi qene wiwi, « Thupene la hna amë amamane la hatrene, imano ka nyimu hane hune la trepel... » uti hë « ...troxomi ni jë pë hë lai, hnei itre ej, kowe la nyipine la Mëëk, ngöne la ketre hnepadro, hnalapane la nöjei songene, ka lolo, me isa pengöne... » (/10 pts)

Hnying 2

Sa jë kowe la itre hnying celë ngöne qene hlapa kanak (/10 pts) :

- 1- Nemene la iahnuene la nöje ecelë Kaledonia, hna qaja amamane hnene la tane la trekesi celë ? (/2 pts)
- 2- Kola qaja hnene la tane la trekesi celë, laka nyimutre la itre emingömingöne ka xupe la acinemelene la nöje Kaledonia? Qaja jë la itre emingömingöne cili ? (/4pts)
- 3- Hamëne pi la hnëewekë ka qeje pengöne la hatrene ngöne la qenenöj, qene wiwi « geste coutumier », hna qaja hnine la trekes. (/4 pts)

**CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTRÔLEUR DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE : DREHU

CORRIGÉ DU SUJET

Itre wane ngöne la picine sinöe.

Adapté de Apana, 2010, *Les racines au bout de la branche*, Paris, L'Harmattan, p. 9-11.

ITRE HNYING

Hnying 1

Ujëne jë la trekesi celë koi qene wiwi, « Thupene la hna amë amamane la hatrene, imano ka nyimu hane hune la trepel... » uti hë « ...troxomi ni jë pë hë lai, hnei itre ej, kowe la nyipine la Mëëk, ngöne la ketre hnepadro, hnalapane la nöjei songene, ka lolo, me isa pengöne... » (/10 pts)

Après avoir étendu le morceau de tissu multicolore sur le bureau et déposé sur cette natte d'étoffe l'esprit du feu et de la sueur, il se racla la gorge pour une énonciation claire des mots et commença le discours, qui traditionnellement, accompagne le geste coutumier : « Je m'appelle APANA, modeste branche de l'arbre généalogique calédonien, issu de plusieurs greffons d'origines culturelles différentes et variées. Vous voudrez bien m'excuser de prendre sur votre temps que je sais précieux et chargé, mais je voudrais vous inviter à un petit voyage au cœur de notre pays. Voici mon geste coutumier de respect, de reconnaissance et d'humilité, et voici cet-ouvrage-guide, qui vous aidera à trouver le bon chemin ».

J'ai ouvert l'ouvrage-guide et les racines APANA se mêlèrent bientôt aux miennes ; entrelacées en une seule et solide racine, elles me conduisirent au cœur de la Terre Calédonienne d'où s'exhalent mille parfums...

Hnying 2

Sa jë kowe la itre hnying celë ngöne qene hlapa kanak (/10 pts) :

- 1- Nemene la iahnuene la nöje ecelë Kaledonia, hna qaja amamane hnene la tane la trekesi celë ? (/2 pts)

Ame la tane la trekesi celë, ke angeic a qaja laka, ame la nöje Kaledonia, ke ka nyimu qenenöjene, ka cas, me ka ihnim.

- 2- Kola qaja hnene la tane la trekesi celë, laka nyimutre la itre emingömingöne ka xupe la acinemel (identité) ne la nöje Kaledonia ? Qaja jë la itre emingömingöne cili ? (/4pts)

Ame la itre emingömingöne la ihnadro së, ke ene la qenenöje, la aliene la xou, la itre sipu aliene la itre qenenöj ka ej e celë Kaledonia, la aliene la mekuhni, la nuamacaine, la aliene la ihnim, la aliene la kötöre mel, la iloi.

- 3- Hamëne pi la hnëewekë ka qeje pengöne la hatrene ngöne la qenenöj, qene wiwi « geste coutumier », hna qaja hnene la trekes. (/4 pts)

Ame la hatrene ngöne la qenenöj, ke ca sine mano, me uke mac, me sixa (une la eë), me ca dröne pepa mani (une la wene zihnué), hna ce amë asë hune lai sine mano. Hna majemine sine trongene la itre ewekë celë, itre hatrene, hnei trengé ewekë, itre ithanata ka siëne la hnalapa me ahutine itre trepene ka tru ne la qenenöj.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALEDONIE

-----«**»**-----

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : NENGONE

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Nodei yewene ri wakan'ore amaserei

Ri thuben'ore hna paze re gumano me etha pungen'ore hnawo, ri pon'ore pelaulau re ruace ne ci atoelu ri pon'ore necui o mano uye ni iei (...)ne washodron (...) bone ci cengicengi yewalore bane beredr'ahngan'ore ta uan, ci whan'ore puule bane ie kakailen'ore kacen, ci rue ci pene nod : «Inu, yeleni inu ko APANA », tu me roi nore yeserei nore laededo no Kaledronia, hna todelebuti wene ri hna aelone hnen'ore nodei laciroi wene koda me etha pungen. Inu ci waami du buhnijengo ti re inu ci yose re eziene ni buhnije ke inu ha ule ko nidi ace ne nidi nur, ke inu ci alane co tua bunijengo co gurehue ne inu ri keyecen'ore nod. Omewaore kore kacene pene-node bane aehngeni ore lata me waami bane asesekoni ore lata hmijoc, ome kore guatusi bane aehngeni ne konekatu bunije co uni ore lene me roi. Inu ha hna toebuti ore guatusi bane konekatu ne so yewen ni APANA ha bathu eloro (...) ne inu ha thu sa kore wene me pud, bane huete inu ri kaiecen'ore RAWA no Kaledronia me ci thongo buri roi...

- Nen'ore pene-node ci aburiroini ore meneng, me ci ebethon'ore ta eberedro ne ta kacene ri dan'ore co aseri yawe re TACAER .
- Ore yebonen'ore wakacu ni Pareu ci apoizeneni ore varanidra ni MASTA, thu hnedungon'ore wanata me ci ze ore bun'ore engetace ri cei Wisky, bane konekatu bon co shuan'ore kupa « rue tube nin ne rewe » ne ci kupani re uyaneti nore uane bon .
- Wakacu nore ta Wangome (identités)hna amomoceni, ne ta ci uroi hna udathane bane iepengene ha thu deko co kedi boneti ore xa gugi bane katu bon, ca bane eac .
- Ore ci rewerewe ci begil'ore kayecen'ore uye ni, APANA pina omelei sei bone ci thaeti ri cadra lacele me kowe, ke ha ci whane co kodec nen'ore nodei wathera nore nodei wakaredo nore Pene-nod, ci tijalo sere ri hna thaeti co eton'ore so guhne ni buice sei Du ne nodei netiti ni Ngome .
- Ore wakacu nore hna nue gupan ci thenan'ore lene ni Felix hna siane nen'ore nodei yececene me ciroiko ka ci aithua ni eje co etha ri tadan'ore ci thaile kore nodei dongo.
- Ore wakacu nore ci Era ci adrorongeni APANA, ci paekoce ri tadan'ore lawa hnuma nore nodei mowacenewe ri pon'ore guawece ri cadra cele.
- Ore wakacu nore nidi ace co sic, ci uje ni ore Guasinyeu ni APANA co size nen'ore guakoe bon, ore ta 'ma ngeni ri celedrane bane hnedungon'ore Wanata, ci aithubani ore nodei ngom, ha co uni yawe re Ekonejeu ni RAWA, ha thu ceini yawe ore MEICO-HNERUALA nore EROIOJEU.
- Ore wakacu nore Ekonejeu-rawa bane airoini ore moyehnakunu, ngome me beine ri nodei amaserei nore yeserei mohma nore laededo no Kaledronia ne Ade Hnabeti co dede thawalanelo etha pungeneko ore nodei menenge ne nodei la ciroi bane ceini seson'ore MEICO ME HMA no Ekonejeu me kabesi si Kaledronia ne Ade Hnabeti

Hna yoselo wenei Apana, 2010, **Nodei yewene ri wakan'ore amaserei**,
Paris, L'Harmattan, p. 9-11.

NODEI HNENGO

Hnengo me hnadan

Ci sibone co ureye pene wiwi whane i « Ri thuben'ore hna paze re gumano » pina i « no Kaledronia me ci thongo buri roi... » (/10 pts).

Hnengo me rewon

Ci sibone co cedi pene nengone (/10 pts) :

- 1- Sibone co iepengen'ore uan'ore thu xiwaimomo ri pon'ore Kaledronia ne Ade Hnabeti ? (/2 pts)
- 2- Sibone co kanon'ore nodei wakacu ci thongo buriroi ore nod. (/4 pts)
- 3- Ci sibone co iepengen'ore kacene pene nod, hnei thu xiwaimomo hna aehngeni om. (/4 pts)

**CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTRÔLEUR DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE : NENGONE

CORRIGÉ DU SUJET

Nodei yewene ri wakan'ore amaserei

Hna yoselo wenei Apana, 2010, **Nodei yewene ri wakan'ore amaserei**, Paris, L'Harmattan,
p. 9-11.

NODEI HNENGO

Hnengo me hnadan

Ci sibone co ureye pene wiwi whane i «Ri thuben'ore hna paze re gumano» pina i « no Kaledronia me ci thongo buri roi.... » (/10 pts).

Après avoir étendu le morceau de tissu multicolore sur le bureau et déposé sur cette natte d'étoffe l'esprit du feu et de la sueur, il se racla la gorge pour une énonciation claire des mots et commença le discours, qui traditionnellement, accompagne le geste coutumier : « Je m'appelle APANA, modeste branche de l'arbre généalogique calédonien, issu de plusieurs greffons d'origines culturelles différentes et variées. Vous voudrez bien m'excuser de prendre sur votre temps que je sais précieux et chargé, mais je voudrais vous inviter à un petit voyage au cœur de notre pays. Voici mon geste coutumier de respect, de reconnaissance et d'humilité, et voici cet-ouvrage-guide, qui vous aidera à trouver le bon chemin ».

J'ai ouvert l'ouvrage-guide et les racines APANA se mêlèrent bientôt aux miennes ; entrelacées en une seule et solide racine, elles me conduisirent au cœur de la Terre Calédonienne d'où s'exhalent mille parfums...

Hnengo me rewon

Ci sibone co cedi pene nengone (/10 pts) :

- 1- Sibone co iepengen'ore uan'ore thu xiwaimomo ri pon'ore Kaledronia ne Ade Hnabeti ? (/2 pts)

Ore thu xiwaimomo ci aehngeni ore pode nore ciroi sese ri Kaledronia ne Ade Hnabeti.

- 2- Sibone co kanon'ore nodei wakacu ci thongo buriroi ore nod. (/4 pts)

Nodei wakacu ci aekoweni ore pene nod, epareujeu, la ciroi, xewexew, ci cengibuti, ci hnoron, ci hueti ne dongodongo.

- 3- Ci sibone co iepengen'ore kacene pene nod, hnei thu xiwaimomo hna aehngeni om. (/4 pts)

Ore pene node numu mano, ri pon'omelei numu aesika, et cenge yei, ore uyen'ore yei, mane, washodrongo nore ngom. Ci enengoco joko. Melei kore nodei ace ci aburiroini ore la ciroi pene nod.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : AJIE

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Pâfâ kwèè rö léé jîkêè

Radè ké yé wê lai bômèè mwâlö manu ka pôfö na ga xie rö tapêfê mâ nâa rö âmë-a ré töi na mwâlö manu ko i kêmöfu (...) mâ kôxai (...), na böfi kâ bë kañanö xie vèki ké yé a'fëi e pâfâ mêtêa' mâ rhavû ké a', ré vi vèfi ké waa yêfê dönévâ : « Néé nya na APANA, rha jîkêè ka yañi né pûu kêè né bwêvâfâ kalédöniâ, ka mi xè ka pôfö jî-e né yêfê ka da virû mâ ka pôfö. Gêve pâfi ké nâa yé nya rha ka yañi né pèmèèxa xeve ré gö tâwai êfê na döo kâa vèki-ve mâ kau na wakè röi, aè gö bañi a'yè ve mi cèki gêve mi waa nya vèki rha vi vâfâ rö léwé wênénâa né névâ xévé. Ökâ na yêfê nô dönévâ nya né vi pèkau, né vi rhîâgüfû mâ ké pèyañi, böfi ökâ na pèci-né-wêyê, ré yé nââbé-ve cèki gêve pwayèfi wêyê ka e ».

Gö cñ pèci-né-wêyê böfi pâfâ kwèè APANA wè céfé jîfê röi (...) rö pwañâ pâi nya ; ré jîfê-fé rö rhaaxâ rö' mâ ka möfö né kwèè, céfé böfi pè xi nya na wênénâa i Bwêjê Kalédöniânii ré na töi na ka pôfö ké borhê ...

- Ka mi xè Yêfê dönévâ, ré borhê rö mwâ ré céfé vijanâi röi na pâfâ mêtêa' mâ pâfâ ké waa, radè ké pètömâ mwââfö kau ...
- Ké Borhê i Baña ré borhê rö véröda i MASTA, ré yé tânénui Vinimö-né, ré pè pâfâ léé möfö xie rö léwé whisky cèki nâa yé möfö ké pè tû « pârofö mâ kaafu » xie mâ waa kêmöfu rö pâfâ bâo ré tö vitânéxâi xie...
- Ké borhê i pâfâ idôtité ré yé jöxai mâ pâfâ vi bañi ka yé waa yaané ré êfêvèa, ka da nâânévâ radè ké yeñe xie gi ré cöo-é mâ ka paxè-é ;
- Köré da möfö na vi tânéwèi ré yé waa vè yaané pâfâ kwééfâ ko i APANA pwa röa na kuñu rö pâfâ pöfö nérhêè kau ka târâdâ aè ka rhavû ké kau vi vèfi pâfâ pwêêrhê i pâfâ ba kùlitùrèli ka yañi ré târhî rua bèfêé cèki céfé bañi ka cuè xéfé rö mèèxa né târi i pâfâ kâmö ;
- Ké borhê vi cöo ré waa daa rö wêyê i Félix, wi-ré céfé kâyâi xie mi na pâfâ Bêmûu ré dè mâ möfu ré pè xévé kwa' rai pâfâ yêfê ka da e, pûu pâfâ ké da e i pâfâ kâmö ;
- Ké borhê i Viméañi ré tö APANA, na da tèvè rö pwañâ ké ka' i bwè dowâ mi xè pöfö pwañawè.
- Ké borhê né ké bañi vi ré teyûu kwâ i APANA ré tia-é mi xè *étaravii pâfâ kwèè mi xè oyiéâ kaa yaané né Vinimö ré yö' maii pâfâ Kâmö wi cèki céfé pwayèfi tée Bwêjê Xéré cèki céfé pètömâ Mwââfö-Mwâañii ka Nâânévâ.
- Ké borhê né bwêjê-Xéré ré céfé wè nâânévâ na pâi döwa-jîkêè ka yañi né pûu kêè kau né bwêvâfâ kalédöniâ - céfé yé vi kwaayi pâfâ ké da virû ba mâ kùlitùrèli cèki céfé pètömâ vèâ Mwââfö Kau né Möfu vèâ ka Döwö Kalédöniânii...

Ka mi xè Apana, 2010, *Pâfâ kwèè rö léé jîkêè*, Paris, Arimatö, p. 9-11.

*étaravii : étrave

VI ÈRĒWAA

Vi èrēwaa 1

Pugèwè pèci-a rō mēfêa' pwâgafa mi xè « *Radè ké yé wê lai bômèè mwâlö manu ka pôô na ga xie rō tapêfê... »* pwa rō « *...céfé böfi pè xi nya na wénénâ i Bwêjê Kalédöniânii ré na tõi na ka pôô ké borhê... »* (/10 pts).

Vi èrēwaa 2

A'cèi rō mēfêa' ajië pâfâ vi èrēwaa ré-tia (/10 pts) :

- 1- Jië na kétöné yoyiété kalédöniânii ré na êê na kâmö ré yu pèci-a ? (/2 pts)
- 2- Kõiwa ké törhû i kâmö ré yu pèci-a, céfé pôô na pâfâ kâa ka e rō kétöné idôtité né névâ. Jië na pâfâ kâa-ré ? (/4 pts)
- 3- Yu gëvê tâi ké törhû xeve « ké waa yêfê dönévâ » kõiwa pâfâ kâa ré yé yu rō pèci-a. (/4 pts)

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERT AU TITRE DE L'ANNEE 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTRÔLEUR DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE : AJIË

CORRIGÉ DU SUJET

Pâfâ kwèè rö léé jîkêê

Ka mi xè Apana, 2010, *Pâfâ kwèè rö léé jîkêê*, Paris, Arimatö, p. 9-11.

VI ÈRËWAA

Vi ërëwaa 1

Pugèwè pèci-a rö mêtêa' pwâgaña mi xè « *Radè ké yé wê lai bômèè mwâlö manu ka pôfö na ga xie rö tapëë...* » pwa rö « *...céfé böri pè xi nya na wênénâ i Bwêjê Kalédöniânii ré na töi na ka pôfö ké borhê...* » (/10 pts).

Après avoir étendu le morceau de tissu multicolore sur le bureau et déposé sur cette natte d'étoffe l'esprit du feu et de la sueur, il se racla la gorge pour une énonciation claire des mots et commença le discours, qui traditionnellement, accompagne le geste coutumier : « Je m'appelle APANA, modeste branche de l'arbre généalogique calédonien, issu de plusieurs greffons d'origines culturelles différentes et variées. Vous voudrez bien m'excuser de prendre sur votre temps que je sais précieux et chargé, mais je voudrais vous inviter à un petit voyage au cœur de notre pays. Voici mon geste coutumier de respect, de reconnaissance et d'humilité, et voici cet-ouvrage-guide, qui vous aidera à trouver le bon chemin ».

J'ai ouvert l'ouvrage-guide et les racines APANA se mêlèrent bientôt aux miennes ; entrelacées en une seule et solide racine, elles me conduisirent au cœur de la Terre Calédonienne d'où s'exhalent mille parfums...

Vi ërëwaa 2

A'cèi rö mêtêa' ajië pâfâ vi ërëwaa ré-tia (/10 pts) :

1- Jië na kétöné yoyiété kalédöniânii ré na êfê na kâmö ré yu pèci-a ? (/2 pts)

Kâmö ré yu pèci-a na pèrrivèa rha yoyiété kalédöniânii ka pôfö na yêfê-é kùlitùrèli röi, ka rhaaxâ rö' mâ ka möfu vèâ.

2- Kôiwa ké törhû i kâmö ré yu pèci-a, céfé pôfö na pâfâ kââ ka e rö kétöné idôtité né névâ. Jië na pâfâ kââ-ré ? (/4 pts)

Pâfâ kââ ka i névâ wè yêfê dönévâ, ké baña, pâfâ idôtité, ké da tânéwèi vè möfö, ké cöo, ké viméafi, ké vâfâ râmâ mâ ké nânévâ.

3- Yu gèvè tâi ké törhû xeve « ké waa yêfê dönévâ » kôiwa pâfâ kââ ré yé yu rö pèci-a. (/4 pts)

Ké waa yêfê dönévâ wè na töi na rha mwâlö manu ka mwââ, ré yé nââ röi rha mwâci mâ rha yikaa (ko i kêmöfu), rha mwâné (ko i kôxai). Na vâfâ vèri rha mêtêa', nô ka yayôu mwâ mâ ka rhùvia pâfâ nô kau dönévâ.

CONCOURS INTERNE ET RESERVE OUVERTS LE 25 JUILLET 2015 POUR LE
RECRUTEMENT DE CONTROLEURS DE GRADE NORMAL DU CADRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

-----«»-----

EPREUVE ECRITE FACULTATIVE D'ADMISSIBILITE : ANGLAIS

DUREE : 1 HEURE 30

COEF : 1

SUJET

Great Barrier Reef: Australian PM Tony Abbott makes saving the World Heritage site his top priority

The 35-year plan envisages spending more than £1bn over the next decade

Ian Johnston, Federica De Caria; *The Independent*, Sunday, 22 March 2015

A plan to save Australia's Great Barrier Reef from destruction was announced yesterday as Prime Minister Tony Abbott sought to persuade the United Nations that the World Heritage site was not "in danger".

The reef has lost about 50 per cent of its coral in the past 30 years, due partly to ocean acidification caused by greenhouse gas emissions; the dumping of spoil from the dredging of sea channels; and pollution from agricultural chemicals. Plagues of venomous crown-of-thorns starfish, which eat coral, have also caused widespread damage.

Speaking to reporters yesterday, Mr Abbott said global warming was "relevant for all reefs including this, the world's greatest reef".

"If there was only one thing in the world that was heritage listed, this would be it," he said. "We're making our position clear right around the world – this is a number one priority of the Australian government: to protect the Great Barrier Reef."

The Abbott government has been lobbying the 21 member states of Unesco's World Heritage Committee in an attempt to stop it from recategorising the reef as being "in danger" at a meeting later this year.

Australia's 35-year plan envisages spending more than £1bn over the next decade to protect the reef. An initial sum of £52m will be used to cut the run-off of sediment, fertilisers and pesticides into the sea, which Steven Miles, the state of Queensland's environment minister, said was the biggest medium-term threat.

One of the most controversial issues is the dumping of spoil waste from dredging operations designed to keep sea channels clear for shipping. The reef plan bans the dumping of spoil from new channels in the Great Barrier Reef Marine Park, but not the World Heritage Site, which has a slightly different boundary. It also allows the dumping of spoil from maintenance dredging.

WWF Australia said the plan contained “a number of good initiatives” but not enough firm commitments of cash. Dermot O’Gorman, the conservation group’s chief executive, said “billions not millions are needed to save the reef”, adding that this was not unreasonable given that the reef contributed about £3bn a year to the economy.

Questions

1. Translate into French the first two paragraphs of the article: from “A plan to save... “ to “... widespread damage.” **(10 marks)**

2. Answer the following questions in English. Use your own words. (50 to 100 words per answer)

- a) What is the Australian Prime Minister's opinion about the state of the Great Barrier Reef? **(3 marks)**
- b) Why does WWF Australia disagree with this view? **(3 marks)**
- c) Do you think that New Caledonia's barrier reef is in danger? Develop. **(4 marks)**

Proposition de corrigé

1. Traduction

(10 points, voir barème joint)

Un plan pour sauver la Grande Barrière de Corail australienne de la destruction a été annoncé hier, quand le Premier Ministre Tony Abbott s'est efforcé de persuader les Nations Unies que ce site du Patrimoine Mondial n'est pas « en danger ».

Ces 30 dernières années, le récif a perdu environ 50 pour cent de son corail, ce qui est dû en partie à l'acidification de l'océan causée par les émissions de gaz à effet de serre, le dépôt de sédiments au cours du dragage des canaux marins, et la pollution provenant de produits chimiques utilisés dans l'agriculture. Les fléaux que représentent les étoiles de mer Acanthaster, dévoreuses de corail, ont aussi causé des dégâts considérables.

2. Questions

a) The Prime Minister's opinion about the state of the Great Barrier Reef is that it is not in danger. Nevertheless, he has recognized that the protection of the Great Barrier Reef is one of his government's top priorities, which is why a 35-year plan has been devised, focusing on the reduction of waste dumping.

(3 points: 1,5 pour l'exactitude de la réponse; 1 pour la qualité de l'anglais; 0,5 pour le respect des consignes)

b) WWF Australia disagrees with the assumption that the Great Barrier Reef is not in danger because, although it approves the government's 35-year plan, it demands that it be extended to the World Heritage site, on the one hand, and that more money be invested in it, on the other hand.

(3 points: 1,5 pour l'exactitude de la réponse; 1 pour la qualité de l'anglais; 0,5 pour le respect des consignes)

c) According to the experts of WWF Australia, the Great Barrier Reef is endangered by various polluting agents – especially greenhouse gas emissions- and by crown-of-thorns starfish, both factors which also menace our reefs. Additionally, New Caledonia has three nickel plants and extensive nickel mining activities which increase the damage, especially as industrial accidents have already happened, causing the death of many sea species.

Therefore, I consider that New Caledonia's barrier reef is in danger, and that it is urgent to take measures in order to limit the damage.

(4 points: 2 pour les idées exposées; 1 pour l'organisation du texte; 1 pour la qualité de l'anglais.)

BAREME DE CORRECTION DE LA VERSION

Nombre de points	Critères d'évaluation pour la compréhension du texte anglais	Critères d'évaluation pour l'expression en français
0 à 1 point	<ul style="list-style-type: none">- aucune compréhension du texte.- compréhension de quelques éléments seulement.	<ul style="list-style-type: none">- texte français incompréhensible.- texte français très confus avec de nombreuses fautes de syntaxe et d'orthographe.
1 à 2 points	<ul style="list-style-type: none">- compréhension très superficielle- beaucoup de contresens et de faux sens.	<ul style="list-style-type: none">- texte français peu clair, dont le niveau de langue laisse à désirer, et qui comporte des fautes de syntaxe et d'orthographe.
3 à 4 points	<ul style="list-style-type: none">- compréhension acceptable- de rares contresens ; quelques faux sens.	<ul style="list-style-type: none">- texte français correct.- peu de fautes de syntaxe et d'orthographe
4 à 5 points	<ul style="list-style-type: none">- Très peu d'erreurs de compréhension.- Compréhension parfaite	<ul style="list-style-type: none">- vocabulaire et structures recherchés.- aucune faute.
Total sur 5		

La compréhension du texte anglais sera notée sur 5.

L'expression en français sera notée sur 5.

Les deux notes ci-dessus seront additionnées pour produire la note finale de la version, sur 10.